

STOCAMINE : Ne pas laisser un héritage empoisonné aux générations futures !

ThurAmap a pour objet, entre autres, de soutenir et de faciliter les relations d'échange local entre les consommateurs et des producteurs locaux, et de représenter les uns comme les autres auprès de la presse et des institutions.

ThurAmap organise la vente permanente et occasionnelle de tous produits issus de l'agriculture raisonnée ou biologique et de services notamment ceux issus du commerce équitable ou entrant dans le cadre du développement durable et soutenable.

Par ailleurs, notre association se donne la possibilité, de par ses statuts, de prendre toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.

L'eau potable est indiscutablement une ressource qui relève du développement durable et nous sommes donc dans notre rôle en défendant sa qualité et sa potabilité.

Par ailleurs, on peut légitimement se poser la question de ce qu'il adviendra de l'agriculture locale de qualité si les ressources en eau potable ne peuvent plus être assurées.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons décidé d'intervenir dans la concertation publique ouverte dans le cadre du projet de fermeture du stockage souterrain – Stocamine à Wittelsheim.

Ne vous méprenez surtout pas. Ce n'est pas du tout un problème qui concerne uniquement Wittelsheim et ses habitants. **Tout le monde est concerné**, puisque le risque est une pollution de la plus grande nappe phréatique d'Europe, c'est-à-dire la nappe phréatique rhénane qui s'étend du Sundgau jusqu'en Hesse et qui alimente plus de 7 millions d'Européens en eau potable.

QU'EST-CE QUE STOCAMINE ?

C'est le stockage souterrain de déchets industriels ultimes (que l'on ne sait pas retraiter). Ces déchets ont été stockés à 500 mètres de profondeur, dans des galeries aménagées dans des couches de sel gemme, sous les gisements de potasse exploités par les anciennes Mines De Potasse d'Alsace (MDPA).

Ces galeries ont été creusées dans le sous-sol de Wittelsheim, à partir de l'ancien puits de mine des MDPA Joseph Else.

Malgré une forte opposition de la population locale, l'autorisation d'exploitation a été délivrée à l'entreprise STOCAMINE en 1997 et l'exploitation a commencé en 1999.

Pour convaincre les habitants et les associations écologiques locales opposés à ce stockage en profondeur, on leur a martelé que pendant 30 ans il y aurait la possibilité de remonter à tout moment tous les déchets descendus. Ce qui suppose donc que l'on était censé savoir exactement quels déchets étaient stockés et où ils étaient. Ce principe de réversibilité figure même dans l'arrêté préfectoral de 1997 qui a autorisé la création de STOCAMINE.

L'exploitant devait même, selon cet arrêté préfectoral, constituer un fonds de garantie pour la mise en œuvre du retrait des déchets et leur retraitement. De plus, il avait aussi été mis en avant la qualité des contenants dans lesquels les dits déchets seraient descendus, à savoir des futs métalliques.

QUE S'EST IL PASSE ?

L'intérêt financier l'a emporté sur la raison et le respect du cahier des charges, et des déchets qui n'auraient jamais dû descendre ont été acheminés à 500 mètres sous terre.

Début septembre 2002, l'ancien PDG du site prend la décision d'accepter de stocker 472 (!) grands sacs étanches (baptisés big bags) contenant les résidus d'une usine de produits phytosanitaires.

A l'intérieur de ces sacs, un mélange d'amiante, d'engrais, de soufre, des matières interdites par le cahier des charges et hautement inflammables.

Les conducteurs des camions qui transportaient les sacs, évoquent une odeur pestilentielle et un liquide multicolore qui s'écoulait des sacs supposés être hermétiques.

Les sacs affichaient une température de 10° plus élevée que la température extérieure.

Les syndicats donnent l'alerte et demandent des analyses complémentaires. Mais la direction ordonne le stockage des produits à 500 mètres sous terre.

Et, le 10 septembre 2002, c'est la catastrophe ! Les déchets stockés dans le bloc 15 site prennent feu !

La direction envoie des mineurs avec de simples blousons de cuir et sans aucun équipement spécifique, pour aider les pompiers à éteindre le brasier. Seuls les pompiers disposent d'un équipement spécial.

En fait, il faudra 2 mois et 10 jours pour éteindre totalement l'incendie.

Depuis l'incendie, 74 mineurs souffrent de démangeaisons sur tout le corps et de difficultés respiratoires. La justice leur a accordé réparation pour avoir été exposés aux fumées toxiques.

L'incendie a bien entendu stoppé net l'exploitation de l'entreprise STOCAMINE qui a cessé officiellement son activité en 2003.

Mais entre le début de l'exploitation et le 10 septembre 2002, ce sont 44000 tonnes de déchets ultimes qui ont été descendus dans les galeries.

QUEL EST LE RISQUE ?

Pour atteindre les galeries qui ont été creusées à 500 mètres sous terre, sous les gisements de potasse exploités par les anciennes Mines De Potasse d'Alsace, il a fallu traverser la nappe phréatique et si on ne fait rien, l'eau ruissellera inexorablement jusqu' au niveau des galeries et il y aura ce que l'on appelle un ennoyage de celles-ci.

L'eau de la nappe sera alors polluée au contact des nombreux produits chimiques stockés au fond.

Certains experts pensent même que cet ennoyage sera facilité par le ruissellement provenant par les nombreux trous de sondage effectués dans le secteur lorsque l'on recherchait les gisements de potasse et dont on ne sait plus très bien où ils ont été réalisés.

ET MAINTENANT ?

Depuis l'incendie, tout a été fait pour minimiser les risques encourus en ce qui concerne la pollution de la nappe et des sommes folles ont été dépensées pour tenter de transformer le stockage en enfouissement définitif des déchets descendus.

En 2004, un amendement sur mesure proposé comme par hasard par le Député de Cernay, Michel SORDI a été fort opportunément voté par l'Assemblée Nationale. Celui-ci prévoit qu'au bout d'un an d'inactivité, les centres de stockage souterrain de produits dangereux deviennent des centres d'enfouissement définitifs. Le problème c'est que le seul site, en France, qui est concerné par cette disposition législative est..... le site de STOCAMINE, filiale à 100% des Mines de Potasse d'Alsace.

Pendant 10 ans il ne s'est rien passé alors que le constat est alarmant : les futs contenant les déchets sont détériorés et risquent d'être perforés, les galeries se déforment rendant l'accès aux produits de plus en plus difficile.

Trois expertises différentes confirment les risques de pollution de la nappe phréatique en cas d'enfouissement des déchets et font le même constat :

- L'ennoyage de la mine est inéluctable, ce n'est qu'une question de temps.
- La saumure polluée remontera vers la surface et atteindra la nappe phréatique sous l'effet de la pression de l'air, à travers les puits d'accès ainsi que par les nombreux trous de sonde dus à l'exploitation du sous-sol
- Le COPIL, (Comité de pilotage dépendant du ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie) se référant à une modélisation faite par l'INERIS, affirme que la nappe sera gravement polluée par le mercure. Il fait remarquer que d'autres polluants tels que l'antimoine, l'arsenic et d'autres métaux lourds poseront aussi problème. Les experts ne garantissent aucunement leur innocuité.
- Le même rapport fait remarquer que le bouchage des galeries à l'aide de barrages de bentonite permettra uniquement de ralentir le processus d'ennoyage et donc de pollution de la nappe, mais en aucun cas de l'empêcher.

Aucun des experts n'est en mesure de fixer à quelle échéance cette pollution aura lieu. 300 ans ? 600 ans ? Plus ? Moins ?

Une chose est certaine, ce sera donc aux générations futures de gérer la pollution inéluctable sans pouvoir agir sur sa cause puisque les déchets ne seront plus accessibles. Le principe de précaution n'est donc pas respecté.

Suite à l'éclairage de ces rapports, de nombreuses associations, les élus locaux, le Conseil Régional d'Alsace, le Conseil Général du Haut-Rhin, les instances locales de certains partis politiques et de syndicats, ont pris position en faveur d'un déstockage total.

Un collectif d'associations et d'organisations syndicales baptisé DESTOCAMINE a été créé en 2010 pour informer et alerter la population, les élus et les collectivités territoriales sur les risques de pollution grave de la plus grande nappe phréatique d'Europe, en cas d'enfouissement définitif des déchets de STOCAMINE.

La faisabilité du déstockage du site STOCAMINE a été attestée par le COPIL et par plusieurs experts et n'est contestée par personne, saufpar l'entreprise STOCAMINE elle-même.

Grace à l'action et à la pression menée par tous les acteurs favorables au déstockage total du site, relayé au niveau national par des émissions de télévision (ARTE) et de radio (France INTER), le ministère de l'environnement a fini par abandonner définitivement l'idée du confinement total des déchets au fond, prôné avec tant d'acharnement par la direction de STOCAMINE.

En 2012, le ministère a donc retenu une solution « bâtarde » qui consiste à déstocker les déchets mercuriels avant enfouissement définitif du reste.

Or, que fait l'entreprise STOCAMINE ? Elle entreprend le déstockage partiel de 2 blocs censés contenir 56% des déchets mercuriels stockés au fond. Non seulement on est loin du compte, mais l'entreprise fait ce qu'elle veut quand elle veut.

Le problème c'est qu'avec cette solution, il restera encore au fond de grandes quantités de mercure, mais aussi de l'arsenic, du cadmium, du cuivre, du plomb et de l'antimoine.

De plus, cette solution suppose que les quantités annoncées par STOCAMINE soient exactes. Or, L' INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) dans une étude datée du 3/11/2011 précise dans un tableau intitulé « quantité et concentration des contaminants du stockage Stocamine », qu'il existe une incertitude estimée à 50% (Oui, vous avez bien lu : 50% !) sur les quantités évaluées.

Pour calmer les opposants, le gouvernement a lancé une concertation publique qui se déroulera du 15 novembre 2013 au 15 Février 2014.

L'entreprise STOCAMINE et son PDG, Monsieur ROLLET (qui n'a jamais caché sa préférence pour l'enfouissement définitif, allant même jusqu' à dénigrer le travail des experts qui prônaient la thèse inverse), ont été mandatés pour présenter à la population 5 scénarios de fermeture.

Un document de 8 pages a été élaboré et distribué dans les boites aux lettres des communes du bassin potassique : Bollwiller, Berrwiller, Ensisheim, Feldkirch, Kingersheim, Pulversheim, Richwiller, Ruelisheim, Staffelfelden, Ungersheim, Wittelsheim et Wittenheim.

Pourquoi seulement dans ces 12 communes, alors que nous l'avons vu, TOUTE LA REGION EST CONCERNEE?

Second problème, la distribution de ce document a été confiée à des entreprises qui distribuent des prospectus publicitaires, et les personnes qui ont un autocollant « stop pub » sur leur boite aux lettres ne l'ont pas reçu.

On peut donc estimer que seuls 70% des habitants l'ont reçu. Et, combien ne l'ont pas considéré comme de la pub et mis avec le reste directement à la poubelle sans le regarder.

On peut donc légitimement s'inquiéter sur cette concertation « ouverte à tous ».

IL FAUT REAGIR ET LES OBLIGER A TOUT DESTOCKER !

La concertation se déroule en 3 volets :

- La possibilité pour tout un chacun de donner son avis soit par écrit, soit par internet sur le site www.concertation-stocamine.fr.
Les avis par écrit peuvent être rédigés sur une page –formulaire faisant partie du document de 8 pages censé avoir été distribué dans les boîtes aux lettres ou sur papier libre.
- 3 réunions publiques ouvertes à tous :
 - **Wittelsheim:** le 17 décembre 2013 à 20 heures, salle Grassegert, 111 rue de Reiningue.
 - **Wittenheim:** le 6 janvier 2014 à 20 heures, salle culturelle Leo Lagrange, 4 rue du Vercors.
 - **Ensisheim :** le 29 janvier 2014 à 19 heures, salle de la Régence, Palais de la Régence, place de l'église.
- La possibilité pour les groupes constitués, organismes ou institutions, de donner leur avis à travers des cahiers d'acteurs dont la mise en page et la diffusion sera assurée par STOCAMINE. Notre association, THURAMAP a décidé lors de sa réunion de Conseil d'administration de fin Novembre d'en établir un. Les délais imposés par STOCAMINE ne nous permettront pas que ce document soit prêt pour être diffusé lors de la réunion publique de Wittelsheim, mais il sera prêt pour celles de Wittenheim et d'Ensisheim.

Pour les obliger à tout déstocker et ne pas laisser en héritage empoisonné à nos descendants, il faut que TOUS, vous demandiez ce déstockage total à titre individuel et que vous veniez très très nombreux aux réunions publiques.

Seule une forte mobilisation de la population est susceptible d'obliger les pouvoirs publics et l'entreprise STOCAMINE à prendre en compte la solution la plus censée et à opter pour le déstockage total, y compris le bloc 15 (celui qui a été incendié)

Car en effet dans les 5 scénarios proposés, petite astuce, le scénario N°5 propose un déstockage total hors bloc 15, au motif que ce serait impossible et dangereux.

Dangereux, on s'en doute un peu, mais impossible ! De qui se moque-t-on ? Avec les moyens techniques existants actuellement et ceux qui seront éventuellement créés pour cette demande spécifique, tout est possible. Il suffit d'y mettre les moyens. D' autant que les pouvoirs publics ont toujours affirmé que le coût n'était pas le facteur déterminant dans la décision de fermeture.

Et, puis qu'en est-il du fonds de garantie pour la mise en œuvre du retrait des déchets et leur retraitement que devait constituer l'entreprise? Il se monte à combien? Pourquoi ne pas l'utiliser pour financer ce pourquoi il a été créé ?

Pourquoi la France, qui se targue de maîtriser toutes les technologies modernes, serait-elle incapable de réaliser ce déstockage alors que nos voisins Allemands et Suisses, l'ont fait avec succès ?

Venez nombreux aux 3 réunions publiques ! Et n'oubliez pas: où que vous habitez, vous êtes concernés!

Ne prenez pas la responsabilité de laisser un héritage empoisonné aux générations futures et d'être la honte de vos descendants pour ne pas avoir réagi et laissé faire n'importe quoi !

LE DESTOKAGE TOTAL EST POSSIBLE. EXIGEONS-LE !



**Stocamine :
pas d'héritage
empoisonné,
il faut ressortir
DESTOCAMINE tous les déchets !**

KORAIL

Collectif DESTOCAMINE ☎ 03 89 57 72 54 - www.destocamine.fr constitué d'associations et organisations syndicales suivantes
ACCES, AC Langenzug, Alsace Nature, BUND, CLCV-68, GAIA, PAC Cernay et Environs, CFDT Mineurs, CFTC Mineurs, CGT Mines et UMMA CFI